

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme Florence RIGAUD, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, M MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, M LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme, Mme GERBET Morgane, M ALLAIN Thomas, M CORVOISIER Alain.

Absents excusés : Mmes BRIZOUX Jacqueline, LITWINSKI Maëlle, GUILLOTTEL Valérie et GABILLARD Noëlla.

Délibération 2020/094

Objet – FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du dix juillet 2020, il avait été décidé d'expérimenter à partir de la rentrée et jusqu'aux vacances de décembre un accueil des enfants à partir de 7h le matin. Il demande maintenant au conseil de se prononcer quant à la prolongation ou non de cette extension des horaires d'accueil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de prolonger ces nouveau horaires jusqu'au mois de juin 2021.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2020/095

Objet – REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « ALUR » prévoit le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2021. Toutefois, il précise que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose, ce transfert n'a pas lieu. Afin de conserver la maîtrise du développement urbain du territoire communal et compte-tenu du fait que Mernel élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de cette compétence à la communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert à la communauté de communes, Vallons de Haute Bretagne Communauté, des compétences liées au Plan Local d'Urbanisme.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2020/096

Objet – VENTE D'UNE MAISON AU BREIL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acheteur a exprimé le souhait d'acquérir un bien appartenant à la commune, situé au lieu-dit du « Breil ». Cet acquéreur a fait à la commune une offre pour 15 000€, une contre-offre de 20 000€ lui a été envoyée. Il a en retour fait part d'une contre-offre à un prix intermédiaire de 18 500 €. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette offre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de l'acquéreur.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2020/097

Objet – CONTOURNEMENT DE MAURE DE BRETAGNE

Le département, en concertation avec les territoires, souhaite mettre en œuvre une politique favorisant les mobilités actives et partagées. En 2018 et 2019, intercommunalités ont été sollicitées afin de recenser les projets d'infrastructures auprès des communes et de les faire remonter au département.

Lors de sa session du 8 juillet 2020, le conseil départemental a approuvé les principes de son programme « mobilités 2025 ». Le plan d'action sera examiné par le conseil départemental en décembre 2020.

Vallons de Haute Bretagne Communauté est invitée à faire un tri et un classement parmi toutes les propositions faites par les communes. Les propositions portent sur les grands axes, les déplacements doux, le maillage des aires de covoiturage sur le territoire et les points noirs de sécurité.

Au niveau local, la commune de Val d'Anast a fait valoir la nécessité de réaliser une voie de contournement du bourg de Maure de Bretagne entre la RD 65 en entrée Nord de bourg et la RD 772 en entrée Est. Ces 2 axes servent au transit de véhicules et notamment de poids lourds, entre la RN 24 Rennes-Lorient au nord de Plélan-le-Grand et la RD 17 Rennes-Redon à Lohéac. En moyenne journalière, 4 101 véhicules traversent le bourg, dont 5,8% de poids lourd.

Compte tenu des limites administratives de Val d'Anast, la voie de contournement du bourg serait en intégralité sur le territoire de Mernel. Les premiers éléments de projet tablent sur la réalisation de 3 carrefours et d'un giratoire. Le coût serait de l'ordre de 2,07 M€ TTC.

La commune de Mernel a proposé un réaménagement de la RD 48 afin de créer une liaison douce entre son bourg et celui de Maure de Bretagne. La RD 48 est très fréquentée par les Mernellois, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture. Elle est utilisée afin de rejoindre les équipements de Val d'Anast (commerces, espace socio-culturelle Chorus, collège, salle du Rotz ...). Compte tenu de la faible distance séparant les deux bourgs, il est pertinent de favoriser et de sécuriser les déplacements doux le long de cette voie. Le projet prévoit un réaménagement sur 500 m avec remise aux normes du revêtement et la création d'une piste cyclable propre de 3 m de large après acquisition foncière. Le coût serait de l'ordre de 0.24 M€ TTC.

Considérant le programme « mobilité 2025 ».

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le principe de réalisation d'une voie de contournement du bourg de Maure de Bretagne entre la RD 65 en entrée Nord de bourg et la RD 772 en entrée Est.

APPROUVE le principe de réalisation du réaménagement de la RD 48 afin de créer une liaison douce entre le bourg de Mernel et celui de Maure de Bretagne.

DEMANDE au département que ces deux projets soient inscrits au programme « mobilité 2025 ».

SOLLICITE l'appui des Vallons de Haute Bretagne Communauté pour que ces deux projets soient inscrits au programme « mobilité 2025 ».